

ADRETS DE L'ESTEREL

VAR

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Code Postal 83600

L'an deux mille vingt-six, le 4 mai à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune des ADRETS DE L'ESTEREL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de KLINHOLFF Jean-Pierre, Maire.

Nombre de Conseillers

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 avril 2026.

• En exercice : 23

**Conseillers présents :**

ELIE Philippe, SANCHEZ Jacqueline, HOUPLON Sylvain, DELL'AITANTE Alain, GEREN Alexandra, adjoints au maire.

• Présents : 19

GERMAIN Jean-Marc, FERNANDEZ Patrick, GERMAIN Pascale, PETIT Luc, DIELENSEGER Marie-Ange, SAINT-MAXENT Florence, HOUPLON Fatiha, TAVARES Marie-Christine (Arrivée à 18h09 délibération n°54), KAPHAN Régis, HEMAIN Richard, FERNANDES Cindy, ENJALBAL Sébastien, COTE Thomas, conseillers municipaux.

• Votants : 20

OBJET :

**Conseiller représenté :** Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné pouvoir de voter en son nom, BRIE Catherine à ELIE Philippe.

**Budget communal –  
Adoption d'une Décision  
Modificative n°1 (DM1)**

**Conseillers absents :** PORET Carole, LE GALL Frédéric, FOIRIER Ludovic.

N°57

Le quorum est atteint.

**Secrétaire de séance :** PETIT Luc

**Secrétaire auxiliaire :** GUESDON Sandy.

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
Le 07 MAI 2026  
Publié ou Notifié  
Le 07 MAI 2026

Monsieur ELIE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire délégué précise qu'afin d'assurer la bonne exécution budgétaire de l'exercice, il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre comptes, notamment pour prendre en compte la création de l'autorisation de programme n°202602 et permettre le transfert des dépenses initialement inscrites hors AP vers les crédits de paiement correspondants.

Le budget primitif serait donc modifié comme suit :

**Section d'investissement :**

Désignation	Dépenses		recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Recettes investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-12 286,00</b>	<b>0,00</b>
<b>021 - virement de la section de fonctionnement</b>			-12 286,00	
<b>Dépenses équipement</b>	<b>-257 786,00</b>	<b>245 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Chapitre 040 - opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
139148 - reprise sur subvention		500,00		
<b>sous total des opérations</b>	<b>-257 786,00</b>	<b>245 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OP140 informatisation de la mairie - 2183		4 500,00		
OP32 police municipale - 2051		5 500,00		
OP71 réfection cantines scolaires - 203		3 000,00		
OP72 éclairage public - 231		232 000,00		
OP801 grosses réparations voirie rurale - 231	-257 786,00			
<b>Total section investissement</b>	<b>-257 786,00</b>	<b>245 500,00</b>	<b>-12 286,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>-12 286,00</b>		<b>-12 286,00</b>	

**Section de fonctionnement :**

Désignation	Dépenses		recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Recettes fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>
<b>Chapitre 042 - opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>
421 reprise sur subvention				500,00
<b>Dépenses fonctionnement</b>	<b>-12 286,00</b>	<b>12 786,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Chapitre 011 - charges à caractère général</b>	<b>0,00</b>	<b>9 050,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
60631 fournitures d'entretien		2 000,00		
613 locations		2 800,00		
623 publicité publication relation publique		4 250,00		
<b>Chapitre 65 - autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>3 736,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
65315 Frais de formation des élus		3 736,00		
<b>023 - virement à la section d'investissement</b>	<b>-12 286,00</b>			
<b>Total section fonctionnement</b>	<b>-12 286,00</b>	<b>12 786,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>
		<b>500,00</b>		<b>500,00</b>

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver cette Décision Modificative n°1 (DM1).

**AUSSI :**

- VU l'instruction budgétaire et comptable M-57 ;
- VU l'article L.2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la délibération du Conseil Municipal n°24 du 13 mars 2026 portant adoption du Budget Primitif 2026 ;
- **CONSIDERANT** la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires ;

**Le Conseil Municipal,**

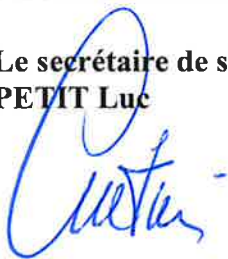
- **OUI** l'exposé qui précède,

➤ **APRES** avis de la Commission « Finances » en date 4 mai 2026,

- **APRES** en avoir délibéré et par 15 voix pour et cinq voix contre (celles de KAPHAN Régis, HEMAIN Richard, FERNANDES Cindy, ENJALBAL Sébastien, COTE Thomas),
- **ADOPTÉ** la Décision Modificative n°1 (DM1), jointe à la présente délibération, concernant le Budget Primitif de la Commune,
- **AUTORISE**, en tant que de besoins, Monsieur le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer l'ensemble des actes et documents afférents à la présente délibération,
- **SOUMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,
- **AINSI** fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME

Le secrétaire de séance,  
**PETIT Luc**



Le Maire,  
**Jean-Pierre KLINHOLFF**



*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon, 5, rue Jean Racine 83000 TOULON, pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :*

- Date de sa réception à la préfecture du Var
- Date de sa publication

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :*

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai